

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

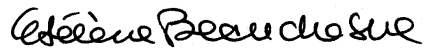
RÈGLEMENT NUMÉRO 595

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **16 mars 2020**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 595** concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe en onze (11) districts électoraux.

Ce règlement est entré en vigueur le 31 octobre 2020 conformément à la loi.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Greffière à l'hôtel de ville, au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Saint-Hyacinthe, le 4 novembre 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière